

Modification de la liste limitative de tests pour les troubles du langage et les troubles d'apprentissage

La liste limitative de tests contient six catégories de tests :

1. Les batteries de tests (Liste A)

Une batterie de tests est un ensemble de tests ou de subtests. Chaque subtest est étayé scientifiquement et a un propre étalonnage.

Les batteries de tests avec leurs subtests qui ont été retenus par la Commission de conventions avec les logopèdes sont marquées de la lettre A dans la liste en annexe.

Si les épreuves utilisées sont issues d'une seule batterie de tests, un minimum de deux épreuves de cette batterie doit être utilisé. Le résultat d'au moins un de ces (sub)tests doit répondre à la norme fixée par la nomenclature.

Si les épreuves issues d'une batterie sont utilisées en combinaison avec un autre test, aucun nombre minimum d'épreuves n'est exigé.

2. Les tests dont les temps de passation sont très courts (Liste B)

Les tests dont les temps de passation sont très courts sont marqués de la lettre B dans la liste ajoutée en annexe.

Cependant, ces tests amènent des éléments diagnostiques importants et intéressants dans la réalisation du bilan. La Commission considère cependant que ces tests, utilisés seuls, ne permettent pas d'établir un diagnostic et un plan thérapeutique complet.

Si vous choisissez un test de la liste B, ce test doit obligatoirement être complété par une autre épreuve issue de la liste limitative, qui ne fait pas partie de la liste B.

Le résultat d'au moins un de ces tests doit répondre à la norme fixée par la nomenclature.

3. Autres tests (Liste C)

Ces tests sont marqués de la lettre C dans la liste en annexe.

Ces tests doivent être exécutés entièrement.

4. Tests de bégaiement – liste D

Les tests de la catégorie D doivent être utilisés pour démontrer l'existence du bégaiement.

Il est obligatoire de passer un test D dans tous les cas.

5. Tests de bégaiement – liste E

Les tests de la catégorie E doivent être utilisés pour mesurer des réactions secondaires et des attitudes.

Il est obligatoire de passer un test E à partir de l'âge 10 ans.

6. Tests de langage – liste F

Bien que ces tests contribuent à l'établissement d'un bilan qualitatif, ils n'entrent pas en ligne de compte pour l'accès à la nomenclature de logopédie.

Les tests de cette liste sont prévus pour les Centres de Rééducation Ambulatoire (C.R.A.) qui introduisent une demande dans le cadre de leur convention avec l'INAMI.

Le tableau ci-dessous vous donne un relevé des différentes possibilités de combinaison qui sont suffisantes pour permettre au médecin-conseil de juger s'il a été répondu à la norme fixée par la nomenclature.

Combinaison	Droit à une intervention de l'assurance ?
Un subtest d'une batterie de test de la liste A	NON
Plusieurs subtests de la même batterie de tests de la liste A	OUI
Un subtest d'une batterie de tests de la liste A + un subtest d'une autre batterie de tests de la liste A	OUI
Un subtest d'une batterie de tests de la liste A + un test de la liste C	OUI
Un test de la liste B	NON
Plusieurs tests de la liste B	NON
Un test de la liste B + un subtest d'une batterie de tests de la liste A	OUI
Un test de la liste B + un test de la liste C	OUI
Un test de la liste C	OUI
Plusieurs tests de la liste C	OUI
Un test de la liste D chez un enfant de moins de 10 ans	OUI
Un test de la liste D chez un enfant de plus de 10 ans	NON
Un test de la liste E	NON
Un test de la liste D + un test de la liste E	OUI
Test(s) de la liste F	NON